

Conditions Générales de Vente

Prestations de traduction

Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente régissent tous les services rendus par L&T au titre de ses prestations de traduction, relecture et PAO, quels que soient leur forme, leur contenu et le lieu où ils sont exercés.

En recourant à l'un de ces services, le **client** déclare accepter les présentes conditions générales de vente.

Devis et commandes

Toute commande doit être confirmée par écrit par le **client**.

Pour le **client UIC** (personnel de la Direction Générale de l'UIC), la commande doit être faite sur le formulaire électronique de demande de traduction. La validation électronique de cette demande vaut acceptation du devis.

En cas de différence notoire entre le nombre de mots du document source indiqué par le client sur la demande et le nombre de mots source réel, un devis rectificatif sera envoyé au client.

Pour les **clients non-UIC**, la commande doit être formulée par écrit (e-mail, fax, courrier...) Elle donne lieu à un devis. Le devis accepté par le client tient lieu de commande ferme et définitive.

L&T se réserve le droit de ne pas commencer la prestation avant réception du devis accepté.

Remise des documents

Les textes sont remis par le **client**, si possible sous forme numérique. Si les textes sont remis sous forme papier, des coûts de PAO seront facturés en sus. Ils sont accompagnés de toute information jugée pertinente par le client pour permettre à L&T de les replacer dans leur contexte.

Lorsqu'une terminologie particulière ou spécifique au **client** doit être respectée, les documents sont accompagnés de lexiques, de glossaires ou de tout autre information jugée nécessaire à cet égard. A défaut, la prestation sera réalisée par L&T selon les règles de l'art en la matière.

Facturation

Les devis sont établis sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande et des spécificités de la prestation, notamment celles ayant trait aux terminologies particulières et aux délais convenus.

Les tarifs qui président à l'établissement des devis de traduction prennent en

considération le mot source comme unité de décompte.

Les prestations sont facturées sur les bases et conditions de réalisation mentionnées sur les devis acceptés.

Les factures sont établies et délivrées dès que la prestation a été réalisée.

Livraison

L&T prend toutes les dispositions pour assurer une livraison de ses travaux dans le respect des délais mentionnés sur ses devis acceptés. Sauf accord exprès sur une date arrêtée avec le client, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. La date de livraison s'entend date de départ de L&T.

Le choix du mode d'acheminement est laissé au client. Les modes d'acheminement proposés par L&T sont le courrier, la télécopie, le mail ou le portage par coursier.

Le surcoût supporté en cas d'acheminement par courrier rapide ou par coursier est facturé au client.

Modalité de paiement

Sauf convention particulière, les factures s'entendent établies net et sans escompte et payables comptant à réception.

Toute somme due à L&T et non réglée à l'échéance contractuelle entraînera de plein droit, à son bénéfice et après mise en demeure restée sans effet, la perception d'un intérêt moratoire calculé sur la base du taux d'escompte de la Banque de France en vigueur à la date où devait intervenir ledit règlement et ce sans que cette clause ne puisse nuire à l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le client.

Pour tout retard de paiement et après mise en demeure restée sans effet, le client devra en sus du montant principal, payer à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code civil une indemnité fixée forfaitairement à 10% des sommes restant dues et ce, sans préjudice des intérêts moratoire conventionnels.

En cas de retard de paiement, L&T se réserve le droit de suspendre les commandes en cours.

Le paiement peut s'effectuer par :

Chèque Bancaire à l'ordre de Langues et Technique.

Virement à l'ordre de Langues et Technique : BNP Parisbas – Agence Paris Maine Montparnasse - 20

boulevard de Vaugirard -75015 PARIS
IBAN : FR76 3000 4002 7400 0106 6080
458 / RIB : 58 / Code BIC :
BNPAFRPPXV

Annulation

En cas de dédit d'une commande de traduction ou de relecture signifié par le client, les travaux réalisés par L&T à la date du dédit sont facturés en totalité, les travaux restant à effectuer étant facturés à 50%.

Réclamation

Toute réclamation ne sera prise en considération que si elle est signifiée par écrit au secrétariat de L&T dans un délai d'une semaine après la fin de la prestation.

Passé ce délai, toute nouvelle prestation fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Dans le cas d'une contestation justifiée, L&T pourra, après entente avec le client ou à sa seule discrétion, prendre les mesures compensatoires suivantes : remise sur facture, avoir sur prochaine prestation.

Confidentialité

En toutes circonstances, L&T s'engage à respecter la confidentialité des informations dont ses traducteurs peuvent avoir connaissance en exerçant leur prestation.

Responsabilité

Les prestations de services sont exécutées par L&T dans le cadre d'une obligation de moyens.

En cas de désaccord portant sur la terminologie employée mais exclusif de toute nuance de style dans une partie de la prestation, L&T s'engage, avec toute la diligence raisonnablement possible, à trouver la solution la mieux adaptée aux exigences du client, étant entendu que cela ne pourrait en aucun cas être invoqué pour une remise en question de la prestation dans son ensemble, L&T s'efforçant alors de procéder aux corrections dans les meilleurs délais.

Dans le cas où la responsabilité de L&T serait engagée par suite d'une éventuelle inexécution ou mauvaise exécution du contrat, dont le client apporterait la preuve, l'indemnisation sera limitée au préjudice direct subi par le client, sans que celui-ci puisse dépasser le montant facturé pour la prestation.

Assurance

Le client est tenu d'assurer lui-même, le cas échéant, les documents et supports originaux adressés et confiés à L&T

Clause attributive de compétence

En cas de contestation sur l'application des présentes conditions générales de vente ou en cas de litige afférent à une prestation assurée par L&T, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent.